



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 19 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique, à Caen (Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GODIER Edith, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc (*à partir de l'acte n°2025-05-BS-DB-04*), Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc (*à partir de l'acte n°2025-05-BS-DB-04*), Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur RUON Vincent (*jusqu'à l'acte n°2025-05-BS-DB-19*).

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Monsieur BENOIST Claude, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur RIOU Corentin.

Autres excusés ayant donné pouvoir : –

Etaient également présents, Messieurs RAFFRAY Alban, Directeur Général des Services, DANIEL Jérôme, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions et LEBARBIER Stéphane, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique.

Secrétaire de séance : Monsieur CHÉRON Denis a été désigné secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 16 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 27 juin 2025
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Demande de financement par fonds de concours
- Budget annexe Mobilité Durable : Décision Modificative n° 1 en section de fonctionnement
- Budget annexe Mobilité Durable : Décision Modificative n° 2 en section d'investissement
- Versement d'une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe « Mobilité Durable »
- Calendrier budgétaire 2026
- Cession à titre gratuit de l'exposition nomade « Parcours de l'Energie »
- Cession à titre gratuit d'un aquarium
- Mise en œuvre d'un protocole transactionnel entre l'entreprise SLTP et le SDEC ENERGIE
- Mise à jour du tableau des effectifs - Ouverture d'un poste de Chargé(e) de projet - Programme 100% LED
- Adhésion au service de santé au travail du Centre de Gestion du Calvados

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Convention de partenariat pour le développement d'un outil de prospective énergétique territoriale multi-réseaux – PlanET'R
- Déclassement et cession de la parcelle KK112 d'une superficie de 46m² à CAEN

**RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE**

- Avenant n°2 à la convention départementale de partenariat pour la gestion du dispositif solidarité énergie du fonds de solidarité pour le logement 2023-2025 (FS2E - ex FSE)
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA et CDHAT

MOBILITES BAS CARBONE

- Demandes de travaux pour des projets d'installation, de déplacement ou de dépose hors Schéma Directeur des IRVE
- Vente de certificats TIRUERT par l'intermédiaire de la société AZOR ENERGY

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 6ème tranche 2025
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 3ème tranche 2025
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité- 1ère tranche 2025
- Programme d'effacement coordonné des réseaux –5ème Tranche 2025
- Programme d'effacement coordonné des réseaux –1ère Tranche 2026
- Travaux réalisés par les lotisseurs privés sous mandat du SDEC ÉNERGIE (pour la desserte intérieure de lotissements privés)
- Convention tripartite pour le déploiement de fibre optique sur supports communs

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –5ème tranche de travaux 2025 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –5ème Tranche de travaux 2025 ≥ 40 k€ HT
- Mise à disposition cartographie EP pour les EPCI (Trame verte/bleue/noire)
- Aides du programme Fonds vert 2023/2024 pour le renouvellement de l'éclairage public

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aide financière : Déplacement d'ouvrages - Saint-Marcouf-du-Rochy

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 JUIN 2025**

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2025, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2025 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 27 juin dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet					
Transition Energétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésions des communes de Blonville sur Mer, Marolles et Merville Franceville Plage et de la Communauté de commune Pré Bocage Intercom.		
		Niveau 2	Adhésions des communes de Blonville sur Mer, La Rivière St Sauveur, Marolles et Fontenay le Marmion et de la Communauté de commune Pré Bocage Intercom		
	Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique "PACTE" : deuxième demande d'aide financière au titre de la troisième année d'accompagnement de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon				
Mobilité durable	Aides Financières	Acquisition deux véhicules électriques d'occasion- CdC du Pays de Honfleur-Beuzeville			
		Acquisition de 20 cycles électriques - CdC Normandie Cabourg Pays-d'Auge (Droit de tirage des communes de Gonneville-en-Auge, Brucourt, Criqueville-en-Auge et Dozulé pour l'acquisition de 5 cycles chacune)			
Ressources numériques et logistique	Avenants n° 1 et n° 2 à la convention de co-financement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) Raster dans le Calvados				
	Convention-cadre d'accès à la centrale d'achat de Manche Numérique				
Marchés publics	Abonnement Microsoft Office 365				
Finances	Virement de crédits n°1-2025 - Budget principal Du chapitre 4581725 au chapitre 4581724 pour couvrir les besoins de crédits supplémentaires afin de financer les travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics notamment par le dispositif « CEP 3 » dans le cadre d'opérations sous mandat.				
	Virement de crédits n° 2-2025 - Budget principal Du chapitre 4581925 au chapitre 4581624 pour couvrir les besoins de crédits supplémentaires nécessaires à la prise en charge de travaux d'effacement des réseaux dans le cadre d'opérations sous mandat.				

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 27 juin 2025.

MARCHES PUBLICS

- Consultations en cours

Les consultations suivantes ont été lancées depuis le dernier Bureau Syndical :

Objet	Type de procédure
Services d'assurance	
Fourniture de mâts d'éclairage public 2026	Appel d'offres ouvert
Vérifications réglementaires des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse, neuves, remaniées ou existantes, des bornes de recharge électriques et des installations électriques des locaux du SDEC ÉNERGIE	
Refonte du portail internet du SDEC ÉNERGIE	Adaptée > 40 000 € HT

Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces consultations.

- **Résultat d'une consultation, nécessitant une délibération – Procédure adaptée ≥ 40 000 € HT**

Vu le rapport de la Présidente au Bureau Syndical, joint en annexe de la délibération sous OXYAD :

Objet	Attributaire	Montant
Réalisation d'audits d'effacement de consommation électrique de sites techniques et de bâtiments tertiaires publics	AKAJOULE	38 100 € HT

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché de réalisation d'audits d'effacement de consommation électrique de sites techniques et de bâtiments tertiaires publics à l'entreprise AKAJOULE, pour un montant du DQE de 38 100 € HT ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

- **Résultats de consultations ne nécessitant pas de délibération**

Le Bureau Syndical est informé de l'attribution des marchés suivants par la Commission d'Appel d'Offres réunie les 8 juillet et 16 septembre 2025 :

Marchés	Lot	Attributaire
Travaux souterrains et aériens sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications, infrastructures de recharge pour véhicules électriques	CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM
	CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM
	CC Cœur de Nacre	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX
	CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX
	CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX
	CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS
	CC Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS
	CC Val Es Dunes	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS
	CU Caen la Mer Est	STURNO + TEIM
	CC Vallées de L'Orne et de L'Odon - CU Caen la Mer Sud	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX
	CC du Pays de Falaise	SORAPEL + SATO
	CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM
Fourniture de lampes LED		DELILED SAS

Madame la Présidente précise que l'offre très intéressante de l'entreprise DELILED SAS, permettra le renouvellement total du parc dans le respect de l'enveloppe prévue. Il est rappelé que le marché a été attribué sur fourniture d'échantillons conformes aux exigences du SDEC ÉNERGIE.

Le Bureau Syndical prend acte de l'attribution de ces marchés par la Commission d'Appel d'Offres.

- Avenants ne nécessitant pas de délibération

Marchés	Lots	Entreprises	Objet de l'avenant
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans les communes de Falaise et Livarot-Pays-d'Auge	Lot 1 : Installation photovoltaïque en toiture de l'Ecole Bodereau de Falaise	CONFORTHERMIC	Avenant n°1 : travaux supplémentaires (+3,43%)
	Lot 2 : Installation photovoltaïque en toiture de la salle multi-activité de Livarot	CONFORTHERMIC	Avenant n°1 : travaux supplémentaires (+6.67%)
Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Vimont	Lot 1 : Démolition - gros œuvre - carrelage	LGO&ASSOCIES	Avenant n°2 : travaux supplémentaires (+9 ;85%)
	Lot 6 : Plomberie – Chauffage – VMC - PAC	CELFY	Avenant n°2 : travaux supplémentaires (+1.89%)
	Lot 9 : ITE - enduit projeté	SARL SAVARY BOYER Peinture	Avenant n°2 : travaux supplémentaires (+19,58%)
Travaux pour la rénovation énergétique de la mairie de Crocy	Lot 7 : Plomberie - chauffage - ventilation	SAS QLS	Avenant n°3 : erreur matérielle
Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Condé-sur-Ifs	Lot 1 : Gros œuvre - carrelage	LGO & ASSOCIES	Avenant n°1 : Travaux supplémentaires et d'autres non réalisés (-2.29%)
	Lot 3 : Menuiseries extérieures aluminium	GERAULT MENUISERIE	Avenant n°1 : Travaux supplémentaires (+3.58%)
	Lot 4 : Plafonds suspendus	GERAULT MENUISERIE	Avenant n°1 : Travaux supplémentaires (+8.25%)
	Lot 5 : Electricité Lumineaires	SCOP POULLAIN SEPI	Avenant n°2 : Travaux supplémentaires (+13.95%)
	Lot 6 : Plomberie chauffage ventilation	LEBRETON	Avenant n°1 : Travaux supplémentaires (+1.38%)
Maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP		SIRAP SASU	Avenant n°1 : passage d'une Reconduction expresse à une reconduction tacite

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

- Non reconductions de marchés :

Madame la Présidente présente les marchés qui ne seront pas reconduits, à savoir :

Marchés / Lots	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Fin du marché suite à sa non-reconduction
Maintenance de 2 copieurs (1er et 2ème étages)	KOESIO NORD OUEST	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	06/11/2023	05/11/2027	05/11/2025
Réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics (Lot 1 - Ouest et lot 2 - Est)	QUARDINA	24 mois Reconductible 2 x 12 mois	18/12/2025	17/12/2027	17/11/2025
Contrat d'entretien et de maintenance d'aquarium	A CAEN L'AQUA	12 mois	23/12/2022	-	23/12/2025

Le Bureau Syndical prend acte de ces non-reconductions de marchés.



○ Reconductons de marchés :

Madame la Présidente liste les prochaines reconductions de marchés suivantes :

Marchés / Lots	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Date de reconduction	Fin maxi
Mise en place d'un cadastre solaire	CYTHELIA ENERGY	24 mois Reconductible 4 x 6 mois	11/10/2022	15/11/2025	15/11/2026
Prestations de communication - lot 2	SARL UNIK STUDIO GRAPHIQUE	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	03/10/2024	03/10/2025	02/10/2028
Prestations de communication - lot 3	CAEN REPRO	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	04/10/2024	04/10/2025	03/10/2028
Traitement des poteaux béton déposés 2022	SOCIETE DES MATERIAUX CAENNAIS	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	10/10/2022	10/10/2025	09/10/2026
Entretien annuel et dépannage des chaufferies biomasses et de leurs équipements annexes	IDEX ENERGIES	12 mois Reconductible 2 x 12 mois	08/10/2024	08/10/2025	07/10/2027
Fourniture de contrôleurs à l'armoire de commande pour un réseau d'éclairage public	ARCOM	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	04/10/2024	04/10/2025	03/10/2028
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier ou résidentiel - lot 2	SIMON LIGHTING	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	14/10/2024	14/10/2025	13/10/2026
Maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP	SIRAP SASU	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	07/10/2024	07/10/2025	06/10/2028
Application mobile de signalement	LUMIPLAN	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	07/10/2024	07/10/2025	06/10/2028
Logiciel de gestion des absences et du temps	HOROQUARTZ	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	08/11/2024	08/11/2025	07/11/2028
Réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics	AD3E ALBEO	24 mois Reconductible 2 x 12 mois	12/12/2023	12/12/2025	11/12/2027

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

○ Sous-traitances :

Madame la Présidente rappelle que, dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

TRAVAUX DE RACCORDEMENT- MARCHE 2022				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 3 C Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	RESEAUX ENVIRONNEMENT	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT - Poirier - Frénouville	15 800,00 €

TRAVAUX SOUTERRAINS – MARS 2022				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 6 CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	ETUDIS NORMANDIE	Réalisation des études pour l'effacement des réseaux	5 000,00 €
Lot 7 CC Normandie Cabourg Pays d'Auge – CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	SITPO	Travaux de réfections	7 287,00 €
Lot 11a CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE	Réfection de tranchée en enrobé noir – TROARN	11 017,50 €

TRAVAUX ET MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC / SIGNALISATION LUMINEUSE – MARS 2024				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 4 Caen Nord – Caen Est	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SATO + RESEAUX ENVIRONNEMENT	MIL ECLAIR	Nettoyage de 1528 mats de lampadaires	11 521,12 €
Lot 5 Pays d'Auge Nord	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SATO + RESEAUX ENVIRONNEMENT	MIL ECLAIR	Nettoyage de 1396 mats de lampadaires	10 525,84 €
Lot 6 Lisieux – Val es Dunes – Pays de Falaise	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SATO + RESEAUX ENVIRONNEMENT	MIL ECLAIR	Nettoyage de 1548 mats de lampadaires	11 558,82 €
Lot 2 Caen ouest – Seilles Terre et Mer – Cœur de Nacre	TEIM – INEO NORMANDIE	HELI EVENEMENTS	Mise à disposition pour un aller-retour d'un hélicoptère et héliportage sur zone de 4 mâts	6 480,00 €
		INEO INFRACOM	Fourniture et pose d'un système de vidéo protection	91 030,42 €

TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DE VIMONT				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 1 Démolition - gros œuvre - carrelage	LGO&ASSOCIES	SAS BERTHELOT CARRELAGE	Travaux de carrelage	2 010,20 €

TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE D'EVRECY				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 3 Désamiantage - bardage - couverture	SARL MC DECO	SAS 4M	Travaux de bardage et couverture	18 474,00 €

TRAVAUX POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DANS LES COMMUNES DE FALAISE ET LIVAROT-PAYS-D'AUGE				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 1 Installation photovoltaïque en toiture de l'Ecole Bodereau de Falaise	CONFORTHERMIC	LA CHARPENTERIE NORMANDE	Renforcement de la charpente de l'école suite au résultat de l'étude de structure	900,00 €

TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DE CONDE-SUR-IFS – RELANCE LOT 1				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 1 Gros œuvre-carrelage	LGO&ASSOCIES	SARL A3D DEMOLITION	Travaux de désamiantage	4 400,00 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

ACTUALITES

➤ Ordre du jour prévisionnel du Comité Syndical du 9 octobre 2025

Madame la Présidente confirme que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 9 octobre 2025 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

A ce jour, son ordre du jour pourrait être le suivant :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Comité Syndical du 10 juin 2025, - Modalités de vote - Compte-rendu des décisions de la Présidente, - Etat des transferts de compétences, - Agenda du Comité Syndical.
Intérêt commun	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours. - Budget annexe Mobilité Durable : Décision Modificative n° 1 en section de fonctionnement - Budget annexe Mobilité Durable : Décision Modificative n° 2 en section d'investissement - Versement d'une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe « Mobilité Durable » - Projet de protocole transactionnel avec l'entreprise SLTP - Calendrier budgétaire 2026
Compétence optionnelle	Gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de rattachement des ouvrages situés sur la commune de Valdallière

Madame la Présidente invite les membres du Bureau syndical à mobiliser leurs collègues représentants au Comité Syndical pour garantir l'atteinte du quorum ; les sujets financiers notamment, ne pouvant attendre le Comité de décembre.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Echéances

Les commissions « Travaux sur les réseaux publics d'électricité » et « Eclairage Public et Signalisation Lumineuse » du vendredi 17 octobre prochain se réuniront toutes les deux dans la matinée. Elles seront suivies d'un déjeuner et d'une visite du Centre de Supervision Urbain (CSU) de Ouistreham.

La commission « Développement Economique » initialement programmée le jeudi 16 octobre est décalée au vendredi 17 octobre 2025 à 15h.

Les élus sont également invités à prendre note que la commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité » du vendredi 21 novembre 2025 aura lieu à 9h30 pour permettre de réunir la commission départementale d'intégration des ouvrages dans l'environnement dès 10h30 ce même jour.

Le planning des échéances du 2nd semestre 2025, mis à jour, sera transmis à l'ensemble des membres du Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

➤ Renouvellement général des mandats 2026 - Echéancier du 1^{er} semestre 2026

Les dates des prochaines élections municipales, point de départ du renouvellement des instances des EPCI à fiscalité propre et des syndicats mixtes, ont été annoncées le 27 août dernier.

Ainsi, le 1^{er} tour, organisé le 15 mars 2026, permettra l'élection d'un certain nombre de maires entre le vendredi 20 et le dimanche 22 mars 2026.

Pour les communes qui devront organiser un 2nd tour, celui-ci aura lieu le 22 mars 2026, permettant ainsi l'élection des derniers maires entre le vendredi 27 et le dimanche 29 mars 2026.

Conformément à la réglementation en vigueur, les EPCI à Fiscalité Propre auront ainsi jusqu'au 24 avril 2026 pour installer leur organe délibérant et, les syndicats mixtes, jusqu'au 22 mai 2026.

Dans ce contexte, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE sera invité à s'installer le lundi 18 mai 2026.

Les principales échéances sont présentées comme suit :

1 ^{er} janvier	Calcul du nombre de représentants au Comité Syndical pour la durée du mandat
13 mars	Dernier Bureau Syndical pour prise de décisions
15 et 22 mars	Elections municipales.
Fin mars / début avril	Désignation des délégués des communes.
Mi-avril	Invitation des délégués aux CLE d'élections Installation des EPCI
Fin avril / début mai	Désignation des délégués des EPCI et des représentants de la CU CLE : Election des représentants des collèges des communes au Comité Syndical
Début mai	Election des représentants du collègue des EPCI au Comité Syndical Convocation au Comité Syndical d'installation
18 mai	Comité Syndical d'installation (Elections Pdt, composition BS, élections membres BS)
Fin mai	Convocation au 1 ^{er} Bureau syndical
Début juin	1^{ère} réunion du Bureau Syndical (délégations, commissions, représentations ...) 2^{nde} réunion du Comité Syndical (élections CAO, CDSP, frais élus, indemnité de fonctions ...)
Fin juin	1ères réunions de commissions internes Convocation au Bureau Syndical
Début juillet	1^{er} Bureau Syndical pouvant prendre de nouvelles décisions

Le planning détaillé des échéances du 1^{er} semestre 2026 des instances du SDEC ÉNERGIE a été remis sur table aux élus du Bureau Syndical et leur sera renvoyé par mail à l'issue de la séance.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ **Normandie Energies Tour 2025**

Madame la Présidente rappelle que la 9^{ème} édition du Normandie Energies Tour (NET), le rallye « des Vagues à la Savane », a été organisée le samedi 20 septembre dernier, au départ de Ouistreham.

L'objectif du Normandie Energies Tour est de promouvoir la mobilité bas carbone :

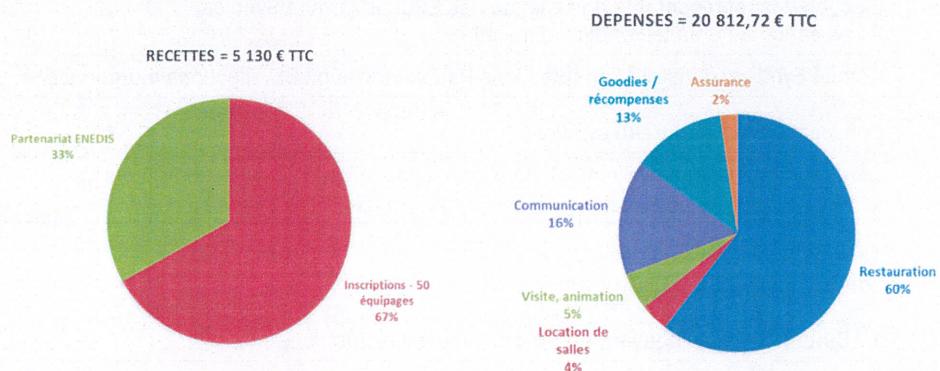


Cette nouvelle édition a rencontré un vif succès. 50 équipages (141 participants) se sont ainsi engagés dans ce rallye :

- 11 primo-concurrents,
- 3 collectivités : Campagnolles / Ouistreham Riva-Bella / Moulins-en-Bessin,
- 9 entreprises / associations : ENEDIS, STURNO, GECI Ingénierie, Entreprise Perche, Agilodrone, Efficiale et WeCaenGo,
- 2 équipages SDEC ÉNERGIE,
- 36 équipages grand public.

Les communes de Ouistreham et de Dives-sur-Mer ainsi que le concessionnaire Enedis se sont associés à cet évènement en tant que partenaires.

L'organisation de cet événement a nécessité un budget de 20 812,72€ TTC :



Les participants ont été informés qu'il n'y aura pas d'édition en 2026, année de renouvellement général des mandats.

Il reviendra aux élus du prochain mandat de décider de reconduire ou non ce type d'évènement.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 8 septembre 2025 et qui, pour certains, nécessitent des délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ Finances

DEMANDES DE FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 9 octobre prochain devra se prononcer sur les 63 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 10 juin 2025 par 41 communes, proposés pour les montants suivants :

• Montant total des travaux :	4 671 192,91 € HT
• Montant de la participation communale :	2 458 118,11 €
➤ Montant des fonds de concours :	2 432 930,25 €
➤ Montant du solde de fonctionnement :	25 187,86 €

Le Bureau Syndical valide ces nouveaux projets qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 9 octobre 2025.

BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » : DECISION MODIFICATIVE N° 1 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

La commission propose au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical du 9 octobre prochain, une décision modificative du Budget Annexe « Mobilité Durable » voté le 27 mars 2025, permettant de régulariser les écritures comptables pour équilibrer la section de fonctionnement.

La forte augmentation du nombre de sessions de charges électriques sur les bornes du SDEC ÉNERGIE, est présentée dans le tableau suivant :

Année	2021	2022	2023	2024	Janvier - Août 2025
Nombre de sessions	46 323	69 980	71 435	103 846	96 721

Considérant que l'incidence de l'augmentation du nombre de sessions a été anticipée dans le budget 2025 (+25% de dépenses par rapport à 2024) mais pas suffisamment au regard du nombre de sessions de recharges constatées entre janvier et août 2025 (+42% / à 2024). La projection de fin d'année conclue à un besoin de crédits pour couvrir l'augmentation de ces dépenses supplémentaires induites par l'augmentation du nombre de charges (ex : coût de fourniture d'électricité).

Même si cette hausse des dépenses est compensée par une hausse des recettes, il est nécessaire de prendre en compte les besoins de crédits supplémentaires et d'ajuster l'équilibre de la section de fonctionnement.

Cette décision modificative n°1 réviserait les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Libellé	Montant de l'article avant DM	Montant de la DM	Montant de l'article après DM
Fonctionnement	Recette	70	Vente de produits et prestations de services	1 100 000 €	+200 000 €	1 300 000 €
	Dépense	011	Charges à caractère général	1 050 000 €	+200 000 €	1 250 000 €

Le Bureau Syndical valide cette proposition de décision modificative n°1 du budget annexe « Mobilité Durable » qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 9 octobre 2025.

BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » : DECISION MODIFICATIVE N° 2 EN SECTION D'INVESTISSEMENT

La commission propose au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical du 9 octobre prochain, une décision modificative du Budget Annexe « Mobilité Durable » voté le 27 mars 2025, permettant de régulariser les écritures comptables pour équilibrer la section d'investissement.

Considérant que le déploiement du Schéma directeur des IRVE, voté par le Comité Syndical en date du 30 mars 2023, se traduit par l'acquisition et l'installation jusqu'à 1 000 points de charge supplémentaires soit 500 bornes, sur la période 2023-2028 :

Année	2021	2022	2023	2024	Septembre 2025
Nombre d'IRVE	231	246	264	356	490
Dont SDIRVE	0	0	2	97	235

Le SDEC ÉNERGIE finance l'intégralité des besoins d'investissements planifiés, sur ses fonds propres complétés de financement d'Etat et de la Région.

Le programme 2025 a subi quelques adaptations qui engendrent de nouveaux besoins d'investissement non programmés lors de l'élaboration de la tranche 2025 du schéma directeur.

Le Syndicat dispose au budget d'une somme de 70 000 € pour faire face aux dépenses imprévues, il est proposé aux élus de basculer les crédits du chapitre 20 (dépenses imprévues) au chapitre 23 (immobilisations en cours) pour permettre de couvrir ces nouveaux besoins d'investissements.

Cette décision modificative n°2 réviserait les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Libellé	Montant de l'article avant DM	Montant de la DM	Montant de l'article après DM
Investissement	Dépense	020	Dépenses imprévues	70 000,00 €	-70 000,00 €	0,00 €
	Dépense	23	Immobilisations en cours	3 543 704,65 €	+70 000,00 €	3 613 704,65 €

Le Bureau Syndical valide cette proposition de décision modificative n°2 du budget annexe « Mobilité Durable » qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 9 octobre 2025.

VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

Le SDEC ÉNERGIE a doté la régie à autonomie financière sans personnalité morale dite « Mobilité Durable » d'un budget annexe M4 pour prendre en charge le développement et l'exploitation de la mobilité durable notamment le développement et l'exploitation des infrastructures de recharge électrique.

Le SDEC ÉNERGIE porte le déploiement des investissements pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge.

Il assure l'intégralité du financement des équipements qui s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE), en mobilisant ses fonds propres via le versement d'une dotation initiale au budget de la régie, complétés de dotations d'Etat et de la Région.

Le syndicat est confronté à un décalage ponctuel entre le rythme de paiement des dépenses d'investissement qui est soutenu et celui de l'encaissement des recettes attendues qui est plus long qu'escompté. Cette situation génère une insuffisance de trésorerie.

Dans ce contexte, la commission propose d'allouer une avance remboursable du budget principal à la régie « Mobilité durable » pour prendre en charge l'insuffisance de trésorerie pour la période d'octobre à décembre 2025 et pour faire face à tout risque de rupture de paiement de factures des prestataires. Dès réception des recettes attendues en 2025 (voire début 2026), la régie « Mobilité Durable » sera en mesure de rembourser l'avance au budget principal. Ce remboursement devra être effectif au plus tard en septembre 2026.

D'un point de vue comptable, les mouvements de trésorerie (mobilisation, remboursement) sont hors budget, dans des comptes financiers de classe 5 qui sont suivis par la Paierie départementale. Aucune imputation comptable n'est à réaliser par le SDEC ÉNERGIE.

Le montant de l'avance remboursable nécessaire s'élève à 500 000 €.

Le syndicat a sollicité la Paierie départementale pour valider les modalités pratiques de cette avance remboursable. Le comptable public a émis un avis favorable en date du 15 septembre 2025.

Les modalités de remboursement de cette avance sont présentées comme suit :

TYPE DE RECETTE	MONTANT	ÉCHÉANCE
FACE 2023 et 2024	380 000 €	Avril 2026
ADVENIR	137 054 €	1 ^{er} trimestre 2026
Total	517 054 €	

Le Bureau Syndical valide le versement de cette avance remboursable qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 9 octobre 2025.



CALENDRIER BUDGETAIRE 2026

L'annonce des dates des prochaines élections municipales, les 15 et 22 mars 2026, amène le Syndicat à adapter son calendrier budgétaire 2026 qui est présenté au Bureau Syndical comme suit :

	Commission Administration Finances Informatique et Cartographique	Conseil d'exploitation	Bureau Syndical	Comité Syndical
DOB/ROB 2026	Préparation 17 novembre 2025	Préparation 18 novembre 2025	Préparation 5 décembre 2025	Vote 18 décembre 2025
Comptes Financiers Uniques 2025	Préparation 12 janvier 2026	Préparation 13 janvier 2026	Préparation 30 janvier 2026	Vote 12 février 2026
Budgets primitifs 2026	Préparation 12 janvier 2026	Préparation 13 janvier 2026	Préparation 30 janvier 2026	Vote 12 février 2026

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

CESSION A TITRE GRATUIT DE L'EXPOSITION NOMADE « LE PARCOURS DE L'ENERGIE »

Le SDEC ÉNERGIE s'est doté d'une exposition nomade « Le Parcours de l'Energie », le 15 septembre 2009, en complément de l'exposition fixe installée dans les locaux du syndicat.

Cette exposition a été utilisée jusqu'en 2016, année d'acquisition d'une nouvelle exposition intitulée « 2050 ».

Le Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (syndicat d'énergie -TE47) a fait part de son intérêt pour reprendre l'exposition, en prenant en charge les frais de transport et de manutention.

Sa durée d'amortissement étant de 5 ans, l'exposition a été entièrement amortie sur la période 2010 à 2014 et sa valeur nette comptable est donc nulle au 26 septembre 2025.

Dans ces conditions, la commission propose au Bureau Syndical de céder à titre gratuit l'exposition nomade « Le Parcours de l'Energie » au TE47 et ainsi, de la sortir de l'inventaire du SDEC ÉNERGIE.

Madame la Présidente soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE la cession à titre gratuit l'exposition nomade « Parcours de l'Energie » au Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, dit TE47, qui prendra en charge les frais de transport et de manutention ;*
- *VALIDE la sortie de cette exposition de l'inventaire du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

CESSION A TITRE GRATUIT D'UN AQUARIUM

Le SDEC ÉNERGIE a fait l'acquisition d'un aquarium installé au rez-de-chaussée des locaux, près de l'accueil, le 19 novembre 2012.



Depuis plusieurs années, le syndicat fait appel à un prestataire extérieur pour réaliser l'entretien et les réparations de l'aquarium. Le marché public correspondant, actuellement en vigueur, prendra fin au 31 décembre 2025 et ne sera pas renouvelé.

Dans ce contexte, le Syndicat a recherché un organisme susceptible de reprendre l'équipement.

L'EHPAD du Val, situé à Hérouville-Saint-Clair, a fait savoir qu'il serait intéressé par la reprise du matériel dans le cadre d'une donation. Un prestataire assurerait le retrait et la livraison de l'aquarium auprès de l'établissement qui prendrait en charge les frais liés à cette intervention.

La durée d'amortissement de cet aquarium était de 5 ans. L'équipement a ainsi été amorti sur la période 2013 à 2017 et la valeur nette comptable est donc nulle au 26 septembre 2025.

Madame la Présidente soumet cette cession à titre gratuit à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE la cession à titre gratuit son aquarium à l'EHPAD du Val, d'Hérouville-Saint-Clair, qui prendra en charge les frais de transport et de manutention ;*
- *VALIDE la sortie de ce matériel de l'inventaire du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Arrivée de Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD.

MISE EN ŒUVRE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE L'ENTREPRISE SLTP ET LE SDEC ÉNERGIE

Le SDEC ÉNERGIE a attribué le marché public n°2022001400 « Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques » à l'entreprise STEPELEC sur décision de la Commission d'Appel d'Offres et par notification en date du 28 juillet 2021, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022.

L'entreprise STEPELEC et l'entreprise SLTP, en qualité de sous-traitant, ont sollicité le SDEC ÉNERGIE en juin et septembre 2023 pour réaliser des prestations relatives à un effacement des réseaux « Boulevard Herbet Fournet » à Lisieux. Le SDEC ENERGY a validé cette demande de sous-traitance le 13 juin 2023 et le 5 octobre 2023.

À la suite de difficultés financières, l'entreprise STEPELEC a engagé une procédure de sauvegarde le 27 mars 2024, qui s'est convertie en liquidation judiciaire prononcée le 3 juillet 2024 par le Tribunal de Commerce de Caen.

Le SDEC ÉNERGIE et l'entreprise STEPELEC ont, dans le cadre du marché public n°2022001400, convenu d'une décision de résiliation, avec prise d'effet au 30 mai 2024.

Les travaux réalisés dans le cadre de cette sous traitance ont été achevés le 15 novembre 2024

Le SDEC ÉNERGIE doit prendre en charge les factures de SLTP pour un montant de 132 717,89 € :

Montant total des prestations à payer	Montant <u>avant</u> décision de résiliation	Montant <u>après</u> décision de résiliation
100 %	15 %	85 %
132 717,89 €	19 907,68 €	112 810,21 €



Sur les conseils de la paierie départementale, il est recommandé d'établir un décompte de résiliation (qui permet d'évaluer le montant des travaux réalisés avant et après la résiliation du marché) et un protocole transactionnel pour autoriser le paiement des factures de l'entreprise SLTP – Société Laonnaise de TP - après la prise d'effet de la résiliation.

Le Bureau Syndical valide ce projet de protocole transactionnel qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 9 octobre 2025.

Arrivée de Monsieur Marc LECERF.

➤ **Ressources Humaines**

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - OUVERTURE D'UN POSTE DE CHARGE(E) DE PROJET - PROGRAMME 100% LED

Pour assurer ses missions de service public, le SDEC ÉNERGIE doit continuellement adapter son organisation et ses effectifs.

La commission propose ainsi pour le service « Eclairage Public et signalisation Lumineuse », la création d'un poste non permanent de Chargé(e) de projet Programme 100% LED en contrat de projet d'une durée de 3 ans, à temps complet, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux pour :

- assurer la bonne conduite du programme 100% LED porté par le SDEC ÉNERGIE,
- garantir la conformité, l'efficacité et la lisibilité auprès des parties prenantes,
- maintenir un niveau de service optimal sur les autres activités du service.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de l'ouverture d'un emploi non permanent à temps complet, dans le cadre d'un contrat de projet pour une durée de 3 ans, pour exercer les missions de Chargé(e) de projet Programme 100% LED, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;
- DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ADHESION AU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU CALVADOS

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine préventive.

A ce jour, le SDEC ÉNERGIE est adhérent à la MIST – Maison Interentreprises de la Santé au Travail – depuis de nombreuses années.

Les services proposés par la MIST ne correspondent plus aux attentes et demandes du SDEC ÉNERGIE.

Parallèlement, le Centre de Gestion du Calvados (CDG 14) qui a créé, par délibération du 10 juillet 2024, un service de santé au travail à destination des collectivités et établissements affiliés propose ainsi une nouvelle offre de service complète, regroupant autour de la médecine préventive, une équipe pluridisciplinaire composée :

- d'un conseiller en prévention des risques,
- d'un ergonome,
- de deux psychologues du travail vacataires,
- d'une référente handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe pluridisciplinaire exerce une mission de conseil sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi des agents.

A budget équivalent, le CDG 14 nous garantit un niveau de prestation plus intéressant (respect de la règle d'assurer une visite tous les 2 ans pour tout agent) que celui proposé par la MIST.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE ne disposera plus au 1^{er} janvier 2026 de conventionnement avec un service de médecine de santé au travail, il est proposé au Bureau Syndical de faire appel à l'ensemble de ces compétences par la signature de la convention du service Santé au travail du Centre de Gestion du Calvados.

Madame la Présidente soumet ce projet de conventionnement, qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2026, à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de l'adhésion du SDEC ÉNERGIE, à compter du 1^{er} janvier 2026, à la convention du service Santé au travail du Centre de Gestion du Calvados ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électrique et gaz, présente les travaux de la commission qui nécessitent des délibérations du Comité Syndical.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE PROSPECTIVE ENERGETIQUE TERRITORIALE MULTIRESEAUX – PLANET'R

L'enjeu de la complémentarité/concurrence des réseaux et la concrétisation du lien entre politique énergétique des collectivités et planification des réseaux est aujourd'hui au cœur des préoccupations du SDEC ÉNERGIE que ce soit dans le cadre de ses compétences d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et de Gaz ou dans le cadre de l'accompagnement des projets de type PCAET.

La majorité des intercommunalités du Département du Calvados s'est dotée d'un document de planification énergétique et des objectifs ambitieux ont été fixés en matière de réduction des consommations énergétiques, de production d'énergie locale et d'évolution du mix énergétique.

Dans ce contexte, il existe aujourd'hui un besoin important de définir les conditions techniques et économiques de développement et d'adaptation des réseaux permettant une pérennisation de la distribution énergétique.



Le bureau d'études « Energies Demain » a été sélectionné en avril 2025 dans le cadre de l'appel à projet R&D « TASE PME-Développement de briques technologiques et services par des PME pour les systèmes énergétiques » porté par l'ADEME dans le cadre du plan d'investissement France 2030.

Le projet présenté par Energies Demain vise à créer un outil logiciel de prospective visant à simuler et quantifier l'impact sur les réseaux de différents scénarios de transition énergétique territoriale pour pouvoir, par exemple, arbitrer les choix d'investissement futurs.

Le projet de convention, d'une durée de 3 ans, a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et Energies Demain en utilisant le territoire du syndicat comme territoire d'expérimentation.

Énergies Demain s'engage à :

- prendre en charge l'ensemble des études et frais nécessaires pour mener à bien le développement de l'outil, (pas de contribution financière du SDEC ENERGIE)
- tenir informé le Syndicat de l'avancement du projet,
- utiliser les données fournies par le Syndicat aux seules fins de réaliser cette expérimentation (les données fournies ne peuvent être utilisées hors du cadre de la présente convention),
- mettre à disposition pendant 2 ans l'outil.

Le Syndicat d'énergies s'engage à :

- fournir les données nécessaires et pouvant être transmises à Énergies Demain pour la réalisation de l'outil,
- accompagner Énergies Demain dans la définition des cas d'usage de l'outil (4 réunions en visio avec les services du SDEC ENERGIE) et sur la réalisation des tests de l'outil à développer en faisant remonter la pertinence ou la non-pertinence des résultats.

Madame la Présidente soumet cette proposition de convention à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *VALIDE le projet de convention de partenariat pour le développement d'un outil de prospective énergétique territoriale multi-réseaux ;*
- *APPROUVE la participation du SDEC ÉNERGIE au projet PlanET'R porté par Énergies Demain ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ **Concession Electricité**

DECLASSEMENT ET CESSION DE LA PARCELLE KK112 D'UNE SUPERFICIE DE 46M² A CAEN

Le 29 juillet 2025 ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE ont signé une convention actant de la désaffectation de la parcelle sis 24 Rue Bellivet à Caen et de sa restitution au SDEC ÉNERGIE.

Cette restitution effective, il est proposé au Bureau Syndical de décider du déclassement de la parcelle du domaine public à la suite de son absence d'affectation au service public de distribution d'électricité et de l'intégrer au domaine privé du syndicat afin de la céder à la société VINCI Immobilier Promotion au prix de 11 000 € hors frais et taxes, ajoutés des frais de réitération de l'acte de restitution pour un montant de 2 000 € et de 1 700 € de frais de l'acte de vente, soit un total de 14 700 € à la charge du promoteur.

A noter que ce montant a été validé par un avis domanial remis le 7 août 2025 et que cette cession facilitera la réalisation d'un programme immobilier d'intérêt majeur pour la Ville de Caen sur le site de l'ancien cinéma Pathé, boulevard du Maréchal Leclerc.

Madame la Présidente soumet ce déclassement et cette vente à l'approbation du Bureau syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE du déclassement de la parcelle cadastrée KK 112 d'une superficie de 46 m² située à Caen et de l'intégrer au domaine privé du syndicat ;
- CHARGE Madame la Présidente d'informer le concessionnaire de ce déclassement ;
- DECIDE de vendre cette parcelle au prix de 11 000 € hors frais et taxes ajoutés des frais de réitération de l'acte de restitution pour un montant de 2 000 € et 1 700 € de l'acte de vente à la société VINCI Immobilier Promotion ;
- DESIGNE Maître COURS MACH, notaire, pour la rédaction de l'acte authentique et les frais liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur, les recettes sont prévues au budget primitif du SDEC ÉNERGIE 2025 ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 11 septembre 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DEPARTEMENTALE DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU DISPOSITIF SOLIDARITE ENERGIE DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2023-2025 (FS2E - EX FSE)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) institué par le Département du Calvados permet de faciliter l'accès et le maintien dans les logements locatifs privés et publics pour les familles les plus démunies. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement que sont :

- L'aide à l'accès à un logement locatif, le maintien dans un logement locatif, l'accompagnement social lié au logement,
- L'attribution d'aides financières permettant de faire face à des impayés de gaz d'électricité ou d'eau. Cette aide s'inscrit dans le dispositif du fonds de solidarité pour l'énergie (FSE).

Le SDEC ÉNERGIE, qui abonde le Fonds de Solidarité Energie (FSE) depuis 1994, s'est fixé l'objectif de réduire les situations de précarité énergétique et lui consacre ainsi un budget pour 2025 de 40 000 € maximum.

La convention actuelle de partenariat avec le Département, signée pour la période 2023-2025, précise que le montant et les conditions de versement de la dotation du SDEC ÉNERGIE seront fixés par avenant entre les parties pour les années 2024 et 2025.

Dans ce contexte, la commission propose au Bureau Syndical le projet d'avenant précité pour 2025 qui modifie les articles 9.1 et 13 de la convention.

L'article 9.1 est complété afin de préciser le montant et les modalités de versement de la dotation financière du SDEC ENERGIE :

Le montant de la subvention du SDEC ÉNERGIE pour l'année 2025 sera déterminé sur présentation par le Département de :

- Un bilan chiffré détaillé : montant des dépenses, montant des recettes, nombre d'aides par énergie et par fournisseur qu'il soit contributeur ou non du dispositif. Ces données seront arrêtées au 31 octobre 2025
- Un état des dépenses projetées à fin 2025.
- Un état des recettes connues à cette date (contribution des partenaires).

A l'examen de ces éléments, la commission propose de déterminer le montant de la subvention du SDEC ÉNERGIE. Son montant ne pourra dépasser 40 000 €.

Sans transmission des éléments susmentionnés au 7 novembre 2025, le Département ne pourra prétendre à quelconque subvention pour l'année 2025 et sans aucune compensation.

Le montant et les modalités de versement de la subvention 2026 seront précisés par avenant au cours du 1^{er} semestre 2026, au regard des éléments de bilan de l'année 2025 et des recettes alors connue à cette échéance.

L'article 13 est modifié afin de prolonger d'un an la durée de la convention, portant sa date d'achèvement au 31 décembre 2026.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE l'avenant n°2 à la convention départementale de partenariat pour la gestion du dispositif solidarité énergie du fonds de solidarité pour le logement 2023-2025 ;
- APPROUVE les modalités de versement de la dotation du SDEC ÉNERGIE pour l'année 2025 (détermination de son montant en novembre sur présentation d'éléments chiffrés par le Département, dans la limite d'un montant de 40 000 €) et la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA ET CDHAT

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA et du CDHAT :

➤ SOLIHA

Référence du dossier	Commune	Ressources	Montant des travaux TTC	DPE		Montant de l'aide proposée (Frais d'accompagnement inclus de 300€)
				Avant Travaux	Après Travaux	
2015/16	CAGNY	Très modeste	39 972 €	D	B	2 300 €
2025/17	CLECY	Très modestes	48 859 €	G	B	2 300 €
2025/18	REVIVERS	Très modestes	60 739 €	G	D	2 300 €
TOTAL						6 900 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution des 3 aides ci-dessus, pour un montant total de 6 900 € pour les dossiers déposés par SOLIHA (Frais d'accompagnement inclus) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ CDHAT

Référence du dossier	Commune	Ressources	Montant des travaux TTC	DPE		Montant de l'aide proposée (Frais d'accompagnement inclus de 300€)
				Avant Travaux	Après Travaux	
2025/4	CAUMONT-SUR-AURE	Très modestes	79 306 €	G	C	2 300 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution de l'aide ci-dessus, pour un montant total de 2 300 € pour le dossier déposé par le CDHAT (Frais d'accompagnement inclus) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission, réunie le 10 septembre 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

DEMANDES DE TRAVAUX POUR DES PROJETS D'INSTALLATION, DE DEPLACEMENT OU DE DEPOSE HORS SCHEMA DIRECTEUR DES IRVE

Le SDEC ÉNERGIE a été saisi de nouvelles demandes de travaux pour les projets d'installation, de déplacement et de dépôse hors Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques suivantes :

Collectivités	Demandes	Observations	Puissance	Montant HT	Aide SDEC ENERGIE
Saint-Pierre-en-Auge	Installation d'une borne sur le parking de la piscine de la commune + signature d'une convention tripartite CDC/commune/SDEC ÉNERGIE	Travaux en coordination avec la Communauté de Communes	30 kVa	18 499,00 €	20 %
Vierville	Déplacement d'une borne existante	Travaux en coordination en octobre 2025	22 kVa	3 358,19 €	20 %
Caen	Dépose d'une borne Rue l'enchanteur	Travaux en coordination en octobre 2025	22 kVa	2 435,49 €	20 %



Madame la Présidente soumet ces demandes de travaux à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la réalisation des projets d'implantation, de déplacement et de dépôse respectivement des communes de Saint-Pierre-en-Auge, Vierville-sur-Mer et de Caen ;
- DECIDE que le SDEC ÉNERGIE participera au financement de ces investissements, leur maintenance et leur exploitation à hauteur de 20%, conformément aux dispositions financières actées par délibération du Comité Syndical du 1er avril 2025 ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

A noter que Monsieur Rémi BOUGAULT, maire-adjoint de Vierville-sur-Mer, ne prend pas part au vote.

VENTE DE CERTIFICATS TIRUERT PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA SOCIETE AZOR ENERGY

Pour accompagner l'essor des véhicules électriques et stimuler l'implantation de bornes de recharge, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) a mis au point un mécanisme financier au travers de la Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Énergie Renouvelable dans le Transport (TIRUERT). Les opérateurs d'IRVE éligibles peuvent ainsi revendre leurs certificats aux distributeurs d'énergies fossiles obligés, qui s'acquitteront ainsi de leur taxe.

Le SDEC ÉNERGIE, éligible, a ainsi valorisé les quantités d'électricité d'origine renouvelable utilisées par ses infrastructures de recharge pour alimenter les véhicules électriques et ainsi obtenu des « droits de comptabilisation » (557,06 MWh renouvelables) qu'il peut vendre aux obligés

Le syndicat a fait appel à la société AZOR ENERGY pour trouver acquéreur de ses droits de Comptabilisation contre rémunération

La proposition la mieux disante est celle de la société CARFUEL pour un prix de vente de 315 €HT/MWh renouvelable, soit 175 473,90 €.

De ce montant, devra être déduite la rémunération de la société AZOR ENERGY qui s'élève à 4.5 € HT/MWh renouvelable vendu (soit 2 506,77 €).

Madame la Présidente soumet cette proposition de vente de certificats TIRUERT par l'intermédiaire de la société AZOR ENERGY à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à la vente des certificats auprès de la société CARFUEL pour un montant de 175 473.90 € (557.06 MWh x 315€) ;
- DECIDE de rémunérer pour cette opération la société AZOR ENERGY à hauteur de 2506.77 € (557.06 MWh x 4.5€) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Denis CHÉRON, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission réunie le 12 septembre 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 6EME TRANCHE 2025

La commission propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2025, pour le raccordement du réseau public d'électricité concernant 33 projets, pour un montant de 808 829 € HT, dont 192 979 € HT de renforcement nécessaire à 5 projets d'extension et 615 850 € HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la sixième tranche de travaux 2025 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (33 projets, pour un montant de 808 829,00 € HT) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 3EME TRANCHE 2025

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2025, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 8 projets, pour un montant de 558 553 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOpte la troisième tranche de travaux 2025 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (8 projets, pour un montant de 558 553 € HT) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2025

La commission propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2025, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 7 projets, pour un montant de 157 864 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE la première tranche de travaux 2025 pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée (7 projets, pour un montant de 157 864 € HT) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNÉ DES RESEAUX – 5EME TRANCHE 2025

La commission propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2025, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant un projet, pour un montant de 68 000 € TTC.

Le détail de ce projet a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de ce projet au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE la cinquième tranche de travaux 2025 d'effacement coordonné des réseaux (1 projet, pour un montant de 68 000 € TTC) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNÉ DES RESEAUX – 1ERE TRANCHE 2026

La commission propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2026, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 51 projets, pour un montant de 10 057 418 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE la première tranche de travaux 2026 d'effacement coordonné des réseaux (51 projets, pour un montant de 10 057 418 € TTC) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX REALISES PAR LES LOTISSEURS PRIVES SOUS MANDAT DU SDEC ÉNERGIE (POUR LA DESSERTE INTERIEURE DE LOTISSEMENTS PRIVES)

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces conventions sont basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019 et portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
CARDONVILLE	Le Cardonneret 10 lots	SAS LES ORMES DE CARDONVILLE	Pose de 137 ml de réseaux électriques BT souterrains, y compris branchements électriques pour chacun des lots.	17 364,93 €
CRESSERONS	La Delle du Bellas - Tranche 3 26 lots	SASU CLAUDE JEAN INVESTISSEMENT	Pose de 380,30 ml de réseaux BT souterrains, y compris branchements électriques pour chacun des lots.	46 495,32 €
TOTAL				63 860,25 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE les conventions proposées permettant la réalisation par les lotisseurs ou aménageurs privés des dessertes intérieures en communes rurales, pour un montant de 63 860,25 € HT ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONVENTION TRIPARTITE POUR LE DEPLOIEMENT DE FIBRE OPTIQUE SUR SUPPORTS COMMUNS

La convention nationale FNCCR de 2015, mise à jour en octobre 2023 autorise sous conditions, l'usage des supports du réseau de distribution publique d'électricité pour faciliter et accélérer le déploiement du numérique sur le territoire Français

Le SDEC ÉNERGIE, en qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et ENEDIS, distributeur et concessionnaire de la distribution publique d'électricité ont été sollicités par l'opérateur BOUYGUES TELECOM pour le déploiement d'un réseau de communications électroniques sur les supports des réseaux aériens des communes du Calvados

Le projet de convention proposé, d'une durée de 20 ans, reprend en intégralité les termes de convention nationale de 2015 qui fait toujours foi à ce jour, y compris ses annexes.

Chaque support occupé fera l'objet d'un versement unique d'une redevance d'occupation (AODE 32,98 € / support) et d'un droit d'usage (Enedis, 65,96 € / support) et ce pour une période de 20 ans (Valeurs révisables suivant l'année d'implantation de la fibre).

Rappel : le SDEC ÉNERGIE et Enedis ont déjà signé précédemment le même type de convention :

- en 2012 avec la 4CF / CD14 et COVAGE
- en 2015 avec Orange pour le déploiement sur la CU / ville de Lisieux
- en 2022 avec Eure Numérique (usage de quelques supports limitrophes)
- En 2023 avec COVAGE (CAEN.COM) et NEXTLOOP
- En 2024 avec IELO.

Madame la Présidente soumet cette convention à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOpte la convention tripartite BOUYGUES TELECOM - ENEDIS - SDEC ÉNERGIE -permettant l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques aériens ;
- APPROUVE les modalités de versement d'une redevance d'occupation des supports s'élevant à 32,98 € / par support pour l'AODE SDEC ÉNERGIE et d'un droit d'usage de 65,96 € / support pour Enedis, Distributeur Concessionnaire - valeurs révisables ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- AUTORISE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Vincent RUON.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 12 septembre 2025 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 5EME TRANCHE DE TRAVAUX 2025 < 40 k€ HT

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la liste des opérations engagés depuis le Bureau Syndical du 27 juin 2025, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT :

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage Public	Extension renouvellement	127	464 750 €
	R30 : renouvellement des foyers de plus de 30 ans	2	41 257 €
Signalisation Lumineuse		1	8 920 €
TOTAL		130	514 927 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette 5^{ème} tranche de travaux 2025 < 40 k€ HT.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 5EME TRANCHE DE TRAVAUX 2025 ≥ 40 k€ HT

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2025, pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension / renouvellement (EP)	MEZIDON-VALLEE-D'AUGE	MEZIDON-CANON	CREATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE FERME DU BREUIL	48 140 €
	COLOMBELLES		EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE JEAN JAURES - PHASE 2	60 469 €
	GRANDCAMP-MAISY		EXTENSION DANS LE CADRE DE LA FINALISATION DE LA ZA SYNERGIE	77 618 €
TOTAL				186 227 €
Renouvellement des foyers de plus de 30 ans	MONDEVILLE		RENOUVELLEMENT DE 282 LUMINAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30 2025	281 544 €
TOTAL				281 544 €
TOTAL des 4 projets				467 771 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOpte la cinquième tranche 2025 de travaux d'éclairage public $\geq 40\ 000 \text{ € HT}$ (Extension-Renouvellement) pour un montant de 467 771 € TTC ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

MISE A DISPOSITION DE DONNEES TECHNIQUES ET CARTOGRAPHIQUES D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LES EPCI (TRAME VERTE/BLEUE/NOIRE)

Dans le cadre de la mise en place des trames verte, bleue et noire, et à la demande de certains EPCI, le SDEC ÉNERGIE se propose de mettre à disposition des EPCI du Calvados, les données techniques et cartographiques d'éclairage public suivantes :

- Localisation des points lumineux (géolocalisation),
- Type de lampe,
- Puissance des lampes,
- Régime de fonctionnement,
- Trame noire définie par le SDEC ÉNERGIE accompagnée de recommandations techniques.

Cette mise à disposition a pour objectifs de :

- ✓ Faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité nocturne,
- ✓ Harmoniser les actions à l'échelle intercommunale.

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande ainsi que la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ont sollicité le SDEC ÉNERGIE pour cette mise à disposition de données.

A noter que les EPCI intéressés doivent préalablement recueillir l'accord des communes concernées, qu'ils transmettront signé au SDEC ÉNERGIE.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

AIDES DU PROGRAMME FONDS VERT 2023 POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Pour rappel, la mise en place par l'Etat d'un Fonds d'Accélération de la Transition Ecologique dans les territoires dit « Fonds Vert », vise notamment la réalisation de rénovations des parcs de luminaires d'éclairage public.

La circulaire du Préfet du Calvados en date du 26 janvier 2023 précise le rôle du syndicat en matière d'appui local aux collectivités pour le dépôt des dossiers de rénovation de l'éclairage public et de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Considérant que le programme Fonds Vert offre une nouvelle source de financement des projets de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public pour les foyers supérieur à 30 ans, le SDEC-ENERGIE a sollicité les services de l'Etat le 3 mars 2023, pour bénéficier d'une subvention au titre du déploiement du Fonds vert 2023 pour la rénovation de luminaires d'éclairage public, de 31 collectivités.

L'enveloppe définitive des projets (1 710 947,78 € HT) est aujourd'hui moins conséquente que celle prévue initialement (2 544 850 € HT), en raison du souhait de deux collectivités de ne pas bénéficier des travaux précités, d'un montant de fourniture de matériel d'éclairage public qui s'est avéré moins conséquent du fait d'un marché spécifique de fournitures élaboré par le SDEC-ÉNERGIE et du remplacement uniquement de certains luminaires à la place d'un ensemble candélabre et luminaire.

Pour utiliser le reliquat de l'enveloppe budgétaire et donc bénéficier de la totalité de la subvention octroyée, le SDEC-ÉNERGIE a proposé au Préfet du Calvados la réalisation d'un programme complémentaire pour le remplacement, en 2025, de luminaires énergivores supérieur à 30 ans, pour un montant estimé de 866 440 € HT tout en gardant les mêmes prérogatives du « Fonds Vert 2023 ».

Une liste d'affaires sur 32 nouvelles communes (représentant 981 foyers) a ainsi été validée par arrêté préfectoral modificatif en date du 14 août 2025, portant le nombre de communes concernées par ce programme à 61.

Pour inciter au passage à l'acte de ces collectivités, la commission propose au Bureau Syndical d'appliquer, aux 32 nouvelles communes retenues, les mêmes dispositions que celles de la délibération n°2024-02-BS-DB-23 du Bureau Syndical du 22 mars 2024, en relevant le taux d'aide des projets de rénovation de l'éclairage de ces communes éligibles au programme fonds vert 2023 à 60 %.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le principe de faire bénéficier à l'ensemble des 32 nouvelles communes retenues dans le cadre du programme Fonds Vert 2023 pour la « Rénovation de luminaires d'éclairage public », d'une aide de 60 % ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En l'absence de Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, Monsieur Stéphane LEBARBIER, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique, présente les travaux de la commission, réunie le 8 septembre 2025 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion :

TOTAL OUVRAGES COMMUNAUX ET ACTIVITES ECONOMIQUES							
8 PROJETS	Longueur en ml	Coût en € HT	FINANCEMENT EN € HT				
			EXTENSION				RENFORCEMENT
			SDEC ENERGIE	PCT	COMMUNE	PETITIONNAIRE	SDEC ÉNERGIE
835	117 115,08€	26 397,65	42 284,03	20 729,82	23 141,58	24 992,79 €	
68 681,68 €							

Madame la Présidente soumet cette liste de 8 nouveaux projets à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 8 projets proposés relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux, pour un montant de 68 681,68 € HT pour les extensions du réseau (dont PCT) et de 24 992,79 € HT pour le renforcement du réseau ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AIDE FINANCIERE : DEPLACEMENT D'OUVRAGES - SAINT-MARCOUF-DU-ROCHY

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur une demande d'aide pour le déplacement d'ouvrages électriques sur la commune de Saint-Marcouf-du-Rochy (catégorie C) :

DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	COUT en € HT	FINANCEMENT en € HT		
				ENEDIS	SDEC ÉNERGIE	COLLECTIVITE
Déplacement d'un poste de transformation H61 et d'une ligne HTA	Commune	Déplacement d'ouvrages ENEDIS	32 108,23	16 054,11 €	16 054,12 €	0 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

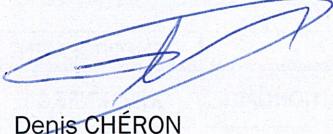
- DECIDE d'apporter une aide de 50 % du montant du devis Enedis à la commune de Saint-Marcouf-du-Rochy, soit un montant arrondi à 16 054,12 € pour le déplacement de ces ouvrages ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.



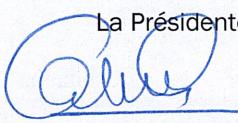
L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Sans observation, Madame la Présidente confirme que la prochaine séance est programmée le vendredi 7 novembre 2025 à 9h30 et lève la séance à 11h45.

Le Secrétaire de séance,


Denis CHÉRON

La Présidente,


Catherine GOURNEY-LECONTE